



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 121657

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le malaise qui existe aujourd'hui au sein des syndicats d'infirmiers libéraux. En effet, les infirmières, qui assurent la continuité des soins sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre restent avec des tarifs inchangés depuis cinq ans sur certains actes et depuis 25 ans sur d'autres. L'enveloppe supplémentaire de 200 millions d'euros votée cet automne (PLFSS 2007), permettant de porter l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie des soins de ville de 0,8 % à 1,1 % aurait dû bénéficier prioritairement aux infirmières. Devant le mécontentement de cette profession, il lui demande si des revalorisations justifiées de leurs tarifs peuvent être envisagées.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121657

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3256